



## **HAUSSE DE 8,8% DE LA MORTALITÉ ROUTIÈRE EN SEPTEMBRE : DES CHIFFRES PRÉOCCUPANTS POUR LE COMITÉ INDÉPENDANT D'ÉVALUATION DES 80 KM/H**

**Aujourd'hui, jeudi 18 octobre 2018, la Sécurité routière a communiqué les chiffres de l'accidentalité routière pour le mois de septembre 2018 : ceux-ci font état d'une hausse de +8,8% du nombre de personnes tuées sur les routes par rapport à septembre 2017, soit la plus forte augmentation de l'année et, excepté 2016, le plus mauvais mois de septembre depuis 2012. Le Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h juge cette hausse préoccupante au regard des objectifs gouvernementaux.**

La hausse constatée au regard de ces estimations provisoires concerne également le nombre d'accidents corporels (+5,6%) et le nombre de victimes de la route (+4,5%).

Les usagers les plus touchés par cette hausse sont les automobilistes, les motocyclistes et les camionneurs, soit les catégories les plus directement concernées par l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central du réseau secondaire.

« Les données communiquées aujourd'hui par la Sécurité routière sont donc particulièrement préoccupantes au regard des objectifs fixés par le Gouvernement, pour qui l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h doit permettre de 'sauver 350 à 400 vies'. Il apparaît malheureusement selon ces chiffres provisoires que la tendance à la baisse observée avant même l'entrée en vigueur de la mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2018 se soit simplement poursuivie au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, ce qui n'est pas en concordance avec les objectifs annoncés. Cet alourdissement du nombre de tués en septembre annoncé par le Ministère confirme les indications fournies par un certain nombre de préfetures » constate Jean-Luc MICHAUD, président du Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h.

Au-delà des premiers commentaires à chaud de la Sécurité routière sur des données provisoires (qui ne peuvent par définition inclure la totalité des tués à 30 jours ainsi que l'exige l'Union européenne en la matière), il paraît indispensable de disposer de chiffres définitifs dans les meilleurs délais, que le Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h demandera au ministère de l'Intérieur, afin d'établir une analyse et des commentaires objectifs destinés à une information transparente du public.

